

La communauté de communes Coeur de Pévèle

va participer au Pays pévélois



Après avoir respecté une minute de silence en hommage à André Ricquier, ancien maire décédé récemment, les cinq questions à l'ordre du jour du conseil communautaire ont été abordées.

La séance du conseil communautaire de la CCCP (communauté de communes Coeur de Pévèle) a été précédée par une présentation du programme d'activités du Pays pévélois. Cette association regroupe cinq communautés de communes (Pays de Pévèle, Espace en Pévèle, Carembault, Vallée de la Scarpe et Coeur de

Pévèle) et la commune de Pont-à-Marcq, soit 42 communes pour 86 808 habitants.

Ce programme met en avant cette année sept chantiers prioritaires : le développement économique, l'aménagement du territoire, le soutien à l'agriculture durable, la résorption des zones d'ombre du haut débit, la restauration et la valorisation du patrimoine identitaire local (chemins pavés), l'organisation d'un événement festif, et enfin la mise en place d'un fonds local d'initiatives du Pays pévélois (FLIP), chargé d'accompagner financièrement quelques projets associatifs.

Le président Dominique Bailly, dont les propos ont été repris par Thierry Bridault, en a profité pour rappeler l'intérêt pour la communauté de communes d'adhérer au Pays, outil au service du territoire, et qui n'est pas une couche administrative supplémentaire. En effet, l'adhésion au Pays vise à permettre d'obtenir des subventions pour financer les projets de la collectivité.

Par exemple, des zones d'ombre du haut débit (ADSL) ont été repérées de longue date à Beuvry-la-Forêt, empêchant de nombreux foyers d'accéder dans de bonnes conditions à l'Internet. Le Pays permet ainsi de proposer aux collectivités concernées des solutions techniques qui dépassent bien souvent les frontières administratives des communes. De même, le Pays lance un nouveau chantier de réflexion autour de la culture, qui identifie le futur centre culturel d'Orchies comme un équipement structurant déjà défini comme pôle culturel.

Suite à ce débat, les élus ont donc approuvé leur participation financière à l'association du Pays pévélois pour un montant d'environ 9 000 E, sur un budget total d'environ 630 000 E.

Ensuite, le conseil s'est prononcé pour une modification des statuts de la communauté de communes. Celle-ci concerne le développement de l'économie numérique sur le territoire. De nouvelles compétences sont ajoutées, comme la possibilité donnée à la CCCP d'attribuer des aides financières aux ménages à revenus modestes pour l'accession à la propriété de logements neufs, ainsi qu'aux foyers ayant recours aux énergies renouvelables. Dominique Bailly a fait observer que toutes ces nouvelles mesures allaient bénéficier aux populations des deux communes et permettre de réaliser des actions qui n'auraient pu voir le jour à l'échelon communal.

La séance s'est terminée par la validation des pénalités demandées à la société CITEC, responsable de la fourniture des bacs de collecte sélective, la communauté de communes se devant de rester vigilante par rapport aux retards dans l'approvisionnement en bacs de nombreux foyers, mais aussi en matière de collecte des déchets, d'organisation du ramassage et d'optimisation du service.